



A.P.E.L. Ecole Notre Dame Du Rosaire
 3 Bis Rue Du Calvaire
 44420 PIRIAC SUR MER
 @: nddurosaire@gmail.
 Tel : 02.40.23.51.46

Inscription à la Bourse de Puériculture et jouets
Dimanche 18 Novembre

Nom:.....
 Prénom:
 Adresse:.....

 N° Tel:
 Portable:
 Adresse @:

 Nom et Adresse Compagnie d'Assurance:
 N° Assuré:

(Joindre une copie d'attestation d'assurance «Responsabilité Civile»)
 Type Pièce d'Identité:
 Carte d'Identité Permis de Conduire Passeport
 Pièce d'identité délivrée le par
(Joindre une copie recto/verso de la pièce d'identité)

Nombre d'emplacements souhaités :
 12€ x
 (Emplacement d'environ 3m, comprenant 1 table de 2.40m + 2 chaises)

Montant du règlement joint:
 Chèque n°..... Banque:
(Chèque à l'ordre de l'APEL Notre Dame Du Rosaire)

Attestation
 Je déclare sur l'honneur, ne pas être un professionnel de vente à l'étalage, ne vendre que des objets personnels usagés (Art.L310-2 de Code de commerce), ne pas participer à plus de 2 vide-greniers durant l'année civile en cours (Art.R321-9 du Code Pénal), accepter le règlement intérieur ci-joint.

Fait à Le
 Signature:

[Document + règlement à déposer à l'école : 3 B Rue du Calvaire 44420 Piriac-Sur-Mer]

Règlement de la Bourse de Puériculture et jouets

Article 1: La bourse du dimanche 18 Novembre est organisée par l'Association des Parents d'Elèves de l'école Notre Dame Du Rosaire de Piriac-Sur-Mer (A.P.E.L – Loi 1901) et se déroulera à l'Espace Kerdinio. Les fonds générés par la location des emplacements sont gérés par l'A.P.E.L. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2: Les exposants de la bourse doivent être des particuliers, non-professionnels. Ils déclarent ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2018. Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens vendus qui doivent être personnels et usagés.

Article 3: L'accueil des exposants aura lieu de 7h30 à 9h. Tout exposant devra justifier son identité et fournir sa confirmation d'inscription le jour de la manifestation. En cas de non-présentation desdits documents, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'exposant. ***Tous les exposants devront avoir quittés la salle à 20h00.*** Les emplacements devront être laissés *propres* et libres de tout objet au départ de l'exposant. La bourse sera ouverte au public de 9h à 18h.

Article 4: Les emplacements sont numérotés et attribués par l'organisateur, et ne peuvent être contestés. En cas d'absence de l'exposant, à partir de 9h son emplacement ne lui sera plus réservé et reviendra à la disposition de l'organisateur qui pourra l'attribuer à un autre exposant. Aucun remboursement ne sera exigible par l'exposant arrivé au-delà de 09h00.

Article 5: Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents et/ou accompagnants le jour de la manifestation.

Article 6: Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier d'inscription complet. En cas de désistement ou d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7: L'exposant s'engage à respecter le présent règlement intérieur. L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment de la manifestation, toute personne y contrevenant et troublant l'ordre public sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement de toutes sortes.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à..... Le

Signature: